



Commune de Tannay

Tannay, le 20 mars 2020/73.04

Aux habitants de Tannay

CORONAVIRUS – INFORMATIONS SUR LES MESURES PRISES DANS NOTRE COMMUNE

Chères habitantes, chers habitants,

Dans les moments difficiles que nous traversons et conscients des vives préoccupations que cela occasionne pour vous, nous aimerions vous assurer de notre sympathie et vous informer des mesures qui ont été prises par votre Municipalité pour y faire face.

Suivant l'évolution de cette crise et nous conformant aux directives fédérales et cantonales, nous avons en effet pris un certain nombre de dispositions qui vous ont été communiqué, dès le début de la crise et de jour en jour, sur notre site internet ainsi qu'au pilier public.

Il nous paraît toutefois utile de vous en rappeler ici l'essentiel, étant bien entendu que le dispositif mis en place peut évoluer très rapidement :

- *Les bureaux de l'administration sont fermés au public jusqu'à nouvel avis. La Secrétaire municipale et son adjointe effectuent un tournus journalier pour assurer **une permanence téléphonique tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 au 022 960 95 55**. La Boursière et son adjointe effectuent également un tournus. Le Télétravail a été mis en place afin de limiter le nombre de présences dans les bureaux.*
- *Pour ce qui touche au fonctionnement de l'Office de la population (annonce d'arrivée, renouvellement ou retrait de permis, attestation d'établissement), merci de vous référer à notre site internet.*
- *Nous traitons quotidiennement le courrier postal et les emails et informons prioritairement la population par le biais des piliers publics et du site internet.*
- *Le Syndic assure une permanence sur place chaque matin afin de coordonner le travail de chacune et chacun et reste en contact avec l'ensemble de notre administration.*
- *Les séances de Municipalité se tiennent chaque mardi par audio ou visio- conférence.*
- *Nos employés techniques assurent également un tournus. L'un d'entre eux est présent quotidiennement sur le site, afin d'assurer les tâches essentielles.*
- *Nous contactons toutes les personnes âgées afin de savoir si elles ont besoin de notre aide.*
- *Pour ce qui est des écoles, merci de consulter le site de l'AJET-Ascot qui donne toutes les informations utiles.*

- *Les places de jeux sont fermées conformément aux recommandations émises par le canton. Dans le parc du château, les rassemblement sont limités à cinq personnes, pour autant qu'une distance de deux mètres soit respectée.*
- *La déchèterie intercommunale à ce jour reste ouverte, néanmoins pas plus de dix véhicules ne peuvent entrer ensemble sur le site.*

Cela étant, nous serons peut-être appelés à prendre d'autres mesures, notamment en cas de confinement total, et nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Tout en restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires (022 960 95 55), nous vous souhaitons le courage nécessaire pour affronter ces moments difficiles et vous adressons nos vœux de bonne santé.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :
Serge Schmidt



La Secrétaire :
Ariane Katzarkoff

